

N° 5
25/02/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 053-215300617-20250225-5_25022025-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février, à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 février 2025

Etaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUERVAULT Jessica, M. GERAULT Didier, Mme DUTERTRE Clarisse, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain, M. CAPS David

Était excusé : /

Transfert à territoire énergie Mayenne (TEM53) de la gestion de DT/ DICT

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Charchigné a confié à Territoire Energie Mayenne (TEM53) la compétence éclairage public concernant notamment l'investissement et la maintenance. Il informe qu'il serait nécessaire de transférer également la gestion des DT/ DICT (Déclaration de Travaux /Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) car cela deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2026. Cela permettra une meilleure gestion de ce type de demandes et optimisera l'efficacité du service.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- ❖ De transférer à Territoire Energie Mayenne 53 la gestion des DT/ DICT concernant l'éclairage public communal
- ❖ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



Stéphane RIOULT-LERICHE,

La secrétaire de séance,

Isabelle BOUSSELET,